



Frais de gardiennage cachés

Par Clarabt

Bonjour à tous,

Suite à une panne survenue le 04/09 sur l'autoroute à 500 km de mon domicile j'ai dû faire remorquer ma voiture jusqu'à un garage. Une fois sur place le garagiste m'a aidé à contacter mon assurance et organiser mon rapatriement vers mon domicile via une voiture de location.

Les réparations sur ma voiture étant trop coûteuse à vu d'il du garagiste j'ai laissé mon véhicule sur place en demandant au garagiste si cela ne dérangeait pas, question auquel il m'a répondu que non et qu'il y avait même une voiture là depuis des années.

Je repars donc avec le véhicule de location fourni par l'assurance, mon véhicule restant sur place le temps de faire les démarches vers une casse ou le rachat par un garage.

J'ai eu la surprise à ce jour d'être contactée par la secrétaire du garage où est resté ma voiture, m'indiquant la somme de 415 euros évolutive à régler pour les frais de gardiennage.

Stupéfaite, je lui expose que le garagiste m'a dit que ma voiture ne dérangeait pas, auquel elle me répond que oui il avait bien répondu cela de dérange pas mais n'est pas gratuit, je lui informe ne pas avoir été mise au courant de ces frais de gardiennage et me réponde qu'ils sont dans leurs droits puisque le prix est affiché au mur dans le garage !

Est-il possible de faire un recours à ces frais de gardiennage ?

M'étant renseigné sur internet, n'ayant aucun contrat d'entreprise avec le garage (aucune signature, pas de demande de devis ni de réparation, un simple dépôt par la dépanneuse), ce dernier n'est pas en droit de facturer des frais de gardiennage à l'encontre de son client.

Connaissez-vous les démarches à effectuer pour ce recours ? Avez-vous déjà eu des cas similaires ? Le garagiste peut t'il refuser au garage qui rachète mon véhicule de le récupérer tant que ces frais ne sont pas réglés ?

Merci de vos réponses

Respectueusement,

Clara